

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les égouts et l'utilisation des ordures ménagères sont classés parmi les parents pauvres. On s'en occupe cependant de temps à autre. Signalons tout d'abord l'heureuse initiative de nos groupements professionnels et du Département des Travaux Publics qui ont créé deux bureaux occupant des techniciens chômeurs. Ces offices sont chargés de rétablir le plan des réseaux d'égouts de l'agglomération sur les plans cadastraux. Actuellement une quantité de ces canaux sont inconnus ou doivent être repérés sur place. Dans ces conditions, il était impossible de procéder à l'étude générale des égouts qui ont été créés par bribes et par morceaux, au fur et à mesure des besoins. Il y a là un retard de cinquante ans à rattraper !

En ce qui concerne les gadoues, des discussions périodiques interviennent pour préconiser tel ou tel procédé d'exploitation. Cette fois encore, trois propositions se trouvent en présence : 1. incinération ; 2. utilisation pour la confection de pavés ; 3. transformation en engrais. Peut-être les expériences faites ailleurs permettront-elles de prendre une décision. A. Hl.

DIVERS

Placement de stagiaires.

L'arrangement conclu en mars 1931 avec la Belgique, relatif à l'admission réciproque des stagiaires a déjà donné d'heureux résultats. Il est réjouissant de constater qu'un certain nombre de jeunes ingénieurs, architectes et techniciens ont pu obtenir ainsi l'autorisation de parfaire à l'étranger leur connaissances professionnelles et l'étude des langues.

Le contingent d'autorisation ouvert pour 1936 n'est pas encore épuisé et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, à Berne, ainsi que le secrétariat de la S. I. A. donneront volontiers tous renseignements utiles aux personnes qui se seraient procuré un emploi de stagiaire en Belgique, sur les formalités à remplir pour obtenir l'autorisation de séjour et de travail.

Places en Allemagne.

Les démarches entreprises dernièrement en Allemagne par la S. I. A. ont prouvé qu'il est de nouveau possible aux ingénieurs et aux architectes suisses d'y obtenir des places. Les revues techniques allemandes contiennent actuellement un grand nombre d'offres de places. Les intéressés qui après avoir trouvé une situation auraient des difficultés avec les autorités (permis de séjour, etc.) peuvent s'adresser au Secrétariat de la S. I. A. qui interviendra pour eux.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communications du Secrétariat.

Notice annexe N° 105 aux « Principes à observer dans l'organisation des concours d'architecture ».

Pour remédier à plusieurs difficultés, qui se sont présentées dernièrement dans des concours, la commission des concours a proposé au Comité central la modification suivante du texte du chiffre 20 de la Notice annexe :

Les personnes ayant pris part à l'élaboration d'un avant-projet servant de base à un concours n'ont pas le droit de prendre part à celui-ci comme concurrents ou comme membres du jury, soit directement, soit indirectement. Si des avant-projets ont été élaborés précédemment ils devront être portés à la connaissance de tous les concurrents.

Cette proposition a été acceptée par le C. C. La nouvelle rédaction du chiffre 20 entre donc en vigueur et nous prions les membres de la S. I. A. et les autres intéressés de bien vouloir en tenir compte à l'avenir.

Zurich, le 17 octobre 1936.

Le Secrétariat.

Cotisations arriérées.

Cette année encore, de nombreux recouvrements de la cotisation (12 fr. 25 ou 6 fr. 25) pour l'année 1936 sont rentrés « impayés », soit que l'intéressé ait été absent, soit qu'il n'ait pas donné d'instructions à son entourage, soit qu'il ait confondu cette cotisation « centrale » avec celle qui concerne les sections.

A cette occasion, le Secrétariat de la S. I. A. rappelle aux membres de la Société qu'outre la cotisation visant leur section, ils ont, conformément à l'article 47 des statuts, à payer une contribution en faveur de la Société. Les retardataires, surtout des Sections de Genève, Neuchâtel et Vaud, sont priés de s'acquitter par virement au compte de chèques VIII, 5594, Zurich.

Zurich, le 12 octobre 1936

Le Secrétariat

Association suisse pour l'aménagement des eaux.

L'assemblée générale de ce groupement réunissait, au Kur-saal de Baden, le 17 octobre dernier, environ 80 de ses membres.

Présidée par M. Wettstein, conseiller aux États, cette assemblée admit d'abord le rapport annuel et les comptes. Une proposition de M. Jules Calame, ingénieur à Genève, de donner un premier exemple de civisme en renonçant à la subvention fédérale de Fr. 12 000.— ne reçut guère d'écho. Cette subvention, explique le président, n'est que la contreprestation de services rendus par les organes de l'Association aux bureaux fédéraux et, par surcroît, à la communauté dans le domaine de l'aménagement des eaux.

Les divers objets à l'ordre du jour étant épuisés, M. le secrétaire Harry donna aux assistants quelques aperçus sur l'influence probable de la dévaluation du franc suisse sur l'économie électrique du pays puis M. Edwin Peter, ingénieur, Directeur des travaux de l'Usine de Klingnau, enseigna l'auditoire sur les pertes d'eau constatées dans le bassin créé pour cette force par suite des infiltrations à travers le sol.

Après un déjeuner fort bien servi, les participants se rendirent en autocar à Klingnau, pour visiter les installations, barrage et usine, établis sur l'Aar par la Société anonyme « Aarewerke », à Brugg. Le barrage comporte 4 ouvertures de 30 m (les plus grandes en Suisse). La chute actionne 3 turbines Kaplan d'une puissance totale de 52 000 ch. Le coût total de l'installation est de 41 millions. On trouvera dans les articles publiés, dès 1932, par M. J. Osterwalder, ingénieur à Aarau, dans la revue « Cours d'eau et Energie », tous les renseignements désirables sur ces travaux fort réussis qui font honneur à l'industrie suisse, autant alémanique que romande. Le lac de 4 km de longueur créé aussi ajoute un charme de plus à cette contrée verdoyante.

M. le conseiller d'Etat Schmitt convia, après la visite, les participants à une collation qui termina très agréablement la journée.

BIBLIOGRAPHIE

Documentation économique. Bibliographie trimestrielle. Paris (8^e) 17, rue de Constantinople.

Cet important périodique, placé sous le patronage de 26 économistes éminents et rédigé par une quarantaine de collaborateurs d'une compétence avérée, publie les analyses classées par sujets¹, des articles parus dans les principales revues économiques.

Le numéro d'août 1936, que nous avons sous les yeux, est une brochure de 153 pages format, 16/24 cm.

Das Stahlgerüst für den Umbau der Mohamed Aly-Moschee auf der Citadelle zu Kairo, von Dr. ing. I.-A. el Demirdash. — Une brochure de 5 pages (21/30 cm.). Gebr. Leemann et Co, S. A., à Zurich. — Prix : Fr. 1.50.

¹ Dans l'ordre suivant : Etudes générales — Sociologie générale — Statistique — Démographie — Histoire — Economie politique — Finances publiques — Economie sociale et industrielle — Economie rurale — Economie coloniale.